

# Flash

Novembre  
2012

# Optimum



*Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.*

Chers partenaires,

Voici le contenu de notre flash de novembre :

## **Actualités Optimum Vie**

1. Notre atelier au congrès Réavie le 17 octobre dernier à Cannes
2. Les Trophées de l'Assurance 2012 - Notre directeur commercial, membre du jury
3. Rappel : dès le 1<sup>er</sup> décembre, un nouveau taux d'intérêt technique
4. Les dates limites de réception de la production et des prestations 2012

## **On en parle...**

5. Le rapport Gallois prône l'allongement de la durée des contrats d'assurance vie
6. La baisse des rentes viagères versées aux hommes dès le 21 décembre 2012
7. Le budget de la Sécurité sociale 2013 à l'Assemblée
8. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013, rejeté en première lecture

## **Actualités Optimum Vie**

---

### **L'atelier d'Optimum Vie au congrès Réavie**

Comme tous les mois d'octobre depuis 23 ans, Cannes a accueilli le congrès Réavie.

Réavie, c'est :

- Le grand rendez-vous international des assureurs et réassureurs vie
- Plus de 600 décideurs issus de compagnies d'assurance, réassurance, institutions de prévoyance, mutuelles, courtiers...
- 19 ateliers organisés pendant 3 jours : du 16 au 18 octobre dernier
- Plus de 50 intervenants venus échanger sur des thèmes de fond mais également sur de récents points d'actualité tels que : *solvabilité 2, la réassurance, la dépendance, la retraite, l'intermédiation en assurance (DIA II)*.

À cette occasion, Optimum Vie a été fière d'organiser avec succès un atelier animé par des intervenants de talent.

Plus de 75 congressistes présents auront pu écouter et partager les idées de nos experts et de leurs collaborateurs :

- **Benoît D. LAPOINTE**, Direction générale d'OPTIMUM VIE
- **Hubert D'ALVERNY**, Associé D'ALVERNY DEMONT & ASSOCIES
- **Hervé DOUART**, Associé ALTIA
- **Maryvonne MARY**, Responsable service de Veille sur les contrats et les risques ACP
- **Laurent OUAZANA**, Directeur général associé GROUPE MOLITOR

Grâce à l'animation de **Cyril MARTIQUET**, Direction du développement d'OPTIMUM VIE, l'atelier d'Optimum Vie a fait l'objet de nombreux échanges de qualité sur un sujet qui préoccupe l'ensemble de la profession : « L'intermédiation en assurance en France : la fin d'un modèle ? »

Les points abordés ont été les suivants :

- ✓ Panorama et enjeux des directives européennes DIA II et MIF II
- ✓ Quelles conséquences pour le marché français
- ✓ Regards croisés en Europe et à l'international
- ✓ L'avenir de l'intermédiation en assurance en France : de nouvelles opportunités ?

## Notre directeur commercial, jury aux Trophées de l'Assurance 2012



**Dominique Rigaud**  
Directeur commercial adjoint

Les Trophées de l'Assurance visent à récompenser les acteurs du secteur de l'assurance dans différentes catégories telles que : Innovation Produit, Innovation Marketing, Innovation Communication, Innovation Nouvelles Technologies... ou encore le Coup de Cœur du Jury.

Les différents trophées sont décernés par un jury composé de professionnels et de journalistes et Dominique Rigaud, Directeur commercial adjoint d'Optimum Vie, a été sélectionné pour faire partie de ce Grand Jury lors de la 11<sup>ème</sup> édition des Trophées de l'Assurance qui a eu lieu le 4 octobre dernier à Paris.

## Rappel : un nouveau taux d'intérêt technique

En application de l'article A132-1-1 du code des assurances, le taux technique passera à 1,50 % à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour les contrats suivants :

- ✓ Optimum Pérennité
- ✓ Le peuplier
- ✓ Épargne Retraite Optimum
- ✓ Épargne Retraite Libérale

Toutes nouvelles souscriptions reçues au siège social jusqu'au **vendredi 30 novembre 2012** bénéficieront d'un **taux technique à 1,75 %**

Les nouveaux documents mis à jour seront à votre disposition. Contactez-nous !

[espacecourtage@optimumfrance.com](mailto:espacecourtage@optimumfrance.com) ou  **0 820 320 322**  
0,09 € TTC / MN

Ces changements seront également intégrés sur notre tarificateur en ligne.

Rendez-vous sur [www.optimumvie.fr](http://www.optimumvie.fr) dans la rubrique **Espace partenaire**.

## Dates limites de réception de la production et des prestations 2012

Pour la fin de l'exercice en cours et pour une prise d'effet en 2012, voici les dates limites pour remettre au siège social d'Optimum Vie la production des contrats en unités de compte et en euros ainsi que les différentes prestations.

Production	
Pour les contrats en unités de compte Mercredi 26 décembre 2012 inclus	Pour les contrats en euros Lundi 31 décembre 2012 inclus
Prestations	
Pour les contrats en unités de compte Vendredi 21 décembre 2012 inclus	Pour les contrats en euros Vendredi 14 décembre 2012 inclus



OPTIMUM®

Optimum Vie S.A.

## On en parle...

### Le rapport Gallois préconise l'allongement de la durée des contrats d'assurance vie

Afin de renforcer les fonds propres des entreprises, selon le rapport Gallois, il est nécessaire que « l'épargne soit orientée vers des placements longs et à risque, et les placements longs vers l'industrie. C'est le complément indispensable du choc de compétitivité ».

Le rapport recommande ainsi un allongement de la durée des contrats avec une adaptation de la fiscalité pour les contrats en unités de compte ou diversifiés et que ces contrats soient avantageés par rapport aux contrats en euros.

### Pour les contrats retraite : baisse des rentes viagères versées aux hommes dès la fin 2012

La Cour de justice de l'Union Européenne (C.J.U.E.) a mis fin aux tarifs différenciés entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'assurance. **À compter du 21 décembre 2012**, les compagnies devront uniformiser leurs tarifs.

Or, l'effet de cette nouvelle tarification va bouleverser les bases de calcul des rentes viagères issues de contrats de retraite tels que les Perp, Madelin ou autres articles 83. À ce jour, les actuaires s'appuient sur des tables promettant une espérance de vie plus longue aux femmes qu'aux hommes. En abolissant toute dérogation au principe de l'égalité hommes-femmes, les rentes des hommes devraient baisser de 11 % à 15 %.

À court terme, cette décision de Bruxelles va vraisemblablement obliger les assureurs à adapter leurs contrats et trouver d'autres critères de tarification pertinents. Ils vont devoir standardiser les primes d'assurance des hommes et des femmes tout en évitant le risque d'anti-sélection.

## Le budget de la Sécurité sociale 2013 à l'Assemblée

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, mardi 30 octobre, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale qui prévoit 5 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour réduire le déficit.

Pour trouver les près de 5 milliards d'euros de recettes nouvelles et assurer une progression de 2,7 % de l'ONDAM (objectif national des dépenses de l'assurance maladie), l'Assemblée a approuvé toute une série de hausses de taxes : sur la bière, le tabac, les boissons énergisantes...

Ainsi que les mesures suivantes :

- ✓ Une mise à contribution des retraités imposables qui s'appliquerait à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 et dont le taux sera de 0,3 %.
- ✓ Une harmonisation, par voie de conséquence une augmentation des prélèvements sociaux des travailleurs indépendants non agricole et des auto-entrepreneurs avec ceux des travailleurs salariés.
- ✓ La suppression du paiement au forfait des cotisations pour les employés à domicile, qui a été néanmoins assortie d'un allègement de 0,75 euro par heure travaillée.
- ✓ La limitation des dépassements d'honoraires des médecins et l'instauration d'une redevance pour l'exercice d'une activité libérale par le praticien à l'hôpital lorsque le montant effectif des honoraires perçu dépasse un seuil fixé par décret.
- ✓ Le remaniement des différents prélèvements sociaux à taux global constant (15,5 %).

## PLFSS 2013 : les sénateurs ont rejeté le texte en première lecture

Le Sénat a rejeté jeudi 15 novembre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2013 adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture. Le texte fera l'objet d'une Commission Mixte Paritaire entre les deux chambres et en cas de désaccord persistant, c'est l'Assemblée Nationale qui tranchera.

Le partenaire de vos solutions  
**Sur mesure**

94, rue de Courcelles, 75008 Paris

► N° Indigo 0 820 320 322

0,09 € TTC / MN

espacepartenaire@optimumfrance.com

www.optimumvie.fr